Le Lenat

2e. ANNÉE, No. 5. MANITOBA. MERCREDI, 26 JUIN, 1872.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, à l'étage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......	$100 00
" demi "	60 00
" un qrt. de colonne	40 00

Imprimé et publié par J. B. BOURDEAU et Cie. WINNIPEG, MERCREDI, 26 JUIN, 1872. Rédigé par un Comité de Collaborateurs.

J.&G.D. McVICAR & CIE.

POINTE DOUGLAS

ONT l'honneur d'informer le Public de Winnipeg et des environs qu'ils ont en mains toutes espèces d'Instruments d'Agriculture,

Faucheuses et Moissonneuses

COMBINEES,

Faucheuses simples,

Moulins à battre,

Rateaux,

Charreues,

Herses,

Cultivateurs,

Charrues à casser la terre,

Moulins à Beurre,

Fourches de toutes variétés.

Ils sont aussi agents pour les

Moulins a coudre (Wanzer).

Ainsi que les

Orgues et Melodions

DE

Bell et Cie., de Guelph, Ontario.

Ils ont aussi reçu un assortiment des plus complets de toutes sortes de

Grains de semence

GRAINES DE JARDINS,

(RÉCOLTE DE 1871.)

Le tout à des prix excessivement modérés.

J. ET G. D. McVICAR ET CIE.,

j-n-o. Marchands à Commission.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. Sondermann

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-an

MEUBLES NOUVEAUX.

A l'établissement D'ÉBÉNISTERIE ET DE MENUISERIE,

RUE DE LA POSTE

On y trouvera, à l'ouverture de la navigation, un grand assortiment choisi

DE MEUBLES DE MENAGE IMPORTES

DE TOUTES ESPÈCES,

Venant des meilleures Manufactures.

Travaux de construction entrepris dans toutes les branches de la charpente de la menuiserie, etc.

S'adresser à la résidence de

VICTOR BEAUPRÉ.

Winnipeg, 15 Mai, 1872.—1a.

MM. Wilson et Hyman.

PRENNENT la liberté d'avertir la population française de Manitoba, qu'ils ont toujours en magasin un assortiment complet d'habillements faits, de bottes et souliers, de chemises blanches et en flannelle, de poches à grain et à farine, de bas en coton et en laine.

Ferronneries,

Vaisselle,

Fleur,

Toutes espèces de cuirs.

Et une grande variété d'articles qu'il serait trop long d'énumérer, et qu'on peut acheter à meilleur marché qu'ailleurs.

Rappelez vous la première porte au Sud de la Pharmacie bâtie en brique.

WILSON ET HYMAN.

Winnipeg, 4 Mars, 1872. aa-c. 1 p.m.

Terres de la Puissance DANS MANITOBA.

Les Terres boisées étant réservées par le Gouvernement dans l'intérêt général des Colons,—il est défendu à toutes personnes d'y couper du bois. Tous ceux qui enfreindront ce réglement seront traités suivant la loi.

Bureau des Terres de la Puissance,

G. McMICKEN,

Winnipeg, 8 Déc. 1871. A. T. P.

ARPENTAGE DES TERRES DE MANITOBA.

Le soussigné ne paiera aucun ordre donné sur lui pour des affaires d'Arpentage. Toute personne est averti de n'accepter aucun ordre en paiement de gages ou effets. Dans le cas ou ce genre de paiement pourrait être avantageux pour le service des Arpentages, on pourra faire antérieurement un arrangement spécial avec le soussigné.

LINDSAY RUSSELL,

Insp. des Arpentages.

Avril 10, 1872. j-n-o

Arpentage des Terres DANS MANITOBA.

CEUX qui voudront trouver de l'emploi dans les arpentages ou qui auront des chevaux et charettes à louer aux arpenteurs pourront s'adresser au soussigné.

LINDSAY RUSSELL,

Insp. des Arpentages

Winnipeg, 30 Mars, 1872. j-n-c

A. G. B. BANNATYNE,

MARCHAND EN GROS ET EN DETAIL,

WINNIPEG.

Constamment en magasin :—

MARCHANDISES SECHES de toute sortes,
HABILLEMENTS FAITS,
DRAPS DE MANUFACTURE CANADIENNES et ANGLAISES,
CHAUSSURES,
FERRONNERIES et QUINCAILLERIES,
OUTILS de CHARPENTIERS,
POELES et ESTENSILES,
VAISSELLE,
MARCHANDISES de FANTAISIE,
FOURCHES a FOIN et a FUMIER,
PELLES ET BECHES,
GRATTES ET RATEAUX,
EPICERIES DE CHOIX,
VINS ET LIQUEURS,
BIERE ET PORTER en bouteille,
CIGARES,
FARINE ET PROVISIONS,

Ainsi qu'un assortiment général de toutes espèces de marchandises.

FOURRURES ACHETEES ET VENDUES.

PRODUITS ECHANGES.

Toute marchandise vendue à prix modérés pour argent comptant.

PRIX DE PASSAGE

Pour traverser la Riviere-Rouge ou la riviere Assiniboine.

BACS.

Piétons	1	sous.
Cavalier, un cheval ou un bœuf....	6	"
Charrette à deux roues..........	8	"
Voiture légère à un cheval........	12	"
" double à deux chevaux....	18	"
(Chevaux extra charges.)		
Moutons ou cochons	1	"

(Les prix de passage ci-dessus devront être payés avant de faire la traverse).

Prix pour traverser les deux Rivières :

Cavalier, un cheval ou un bœuf...	10	Sous.
Charrette à deux roues...........	12	"
Voiture légère à un cheval.........	18	"
" double à deux chevaux....	24	"
Piétons........................	1	"

Les prix plus haut devront être payés avant de traverser la première traverse, alors qu'un billet sera donné pour traverser l'autre.

Le public pourra traverser en tout temps depuis 5 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir aux prix ci-dessus. En dehors de ces heures le prix sera double excepté pour les piétons qui devront payer 10 sous, soit sur l'une ou sur l'autre des deux rivières, payable toujours avant de traverser.

Les piétons allant à l'Eglise pour l'office les Dimanche et les jours de Fêtes d'Obligation, auront le droit de passer gratuitement depuis la dernière cloche de la Cathedrale de St. Boniface, jusqu'à une demie heure après, et depuis la fin de l'office jusqu'à une demie heures après. Depuis un quart d'heure avant la dernière cloche des Vêpres, jusqu'à un quart d'heure après ; et depuis la fin des Vêpres jusqu'à une demie heure après.

(Signé),

JOHN NORQUAY,
M. T. P.

Winnipeg, Mai, 1872.

HOTEL DAVIS, WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considerable.

R. A. DAVIS,
Propriétaire,

23 Juin, 1871.—1a.

S. S. Pie IX.

La Rome catholique vient d'avoir une fête. Pie IX est rentré, plein de vie, de force et de santé, dans sa quatre-vingt-unième année. Si un tel anniversaire se fût produit en d'autres temps, on aurait vu la Ville-Eternelle tout entière dans l'allégresse ; mais aujourd'hui les hommes du 20 septembre commandent et ne laissent à peine de liberte qu'aux revolutionnaires

Cependant des deputations nombreuse se sont rendues au Vatican afin de témoigner au Pontife que les cœurs de ses sujets lui restent toujours fidèles et devoués ; et là, ces députations ont trouvé Pie IX entouré de cardinaux, de prélats et d'une partie de la noblesse, tous venus également présenter leurs hommages et leurs vœux à l'occasion du joyeux anniversaire.

Quelques citées d'Italie ont aussi envoyés leurs représentants, notamment Bologne. Ainsi j'ai remarqué MM. le marquis Guidotti, l'avocat Tardini pour la *Société de la jeunesse catholique*, et Mme la marquise Guidotti, presidente du *Cercle des Dames catholiques* de la dite ville.

Enfin la France elle même n'avait pas voulu que ses enfants manquassent aux pieds du Pape en un jour si solennel, et il y avait toute une deputation lyonnaise, avec MM. P. Dugas et De Mare à la tête.

Lorsque le Pape, qui était sorti de ses appartements un peu avant-midi, est arrive dans la salle où se trouvaient les députés de Bologne, l'avocat Tardini et la marquise Guidotti se sont avances pour lire une Adresse et retire, dans un riche coffret, l'offrande des catholiques bolognais avec le *Denier de Saint Pierre*.

Emu par les temoignages d'affection qu'il voyait eclater autour de lui et par les expressions de respect et de devouement qu'il venait d'entendre, le Pontife s'est alors mis à parler pour remercier les deputes et leur exprimer sa gratitude paternelle. Il a loué le zèle des catholiques de Bologne, montré qu'il connaissait parfaitement l'état de la ville et beni specialement les institutions pieuses qui y fleurissent avec tant d'éclat.

Inutile de vous dire que les paroles du Pape ont été accueillies par les plus chaleureuses acclamations ; et, quand il est sorti de la salle pour continuer sa promenade, chacun remarquait avec admiration la fermete de sa marche, la facilité de ses mouvements, comme on avait admire, lorsqu'il discourait la fraicheur de sa mémoire et la conservation de sa voix.

NOUVELLES DIVERSES.

— La flotaison des bois a été très heureuse, ce printemps, sur le Saint Maurice. Presque tous les billots sont arrives dans les estacades. Les tributaires du Saint Maurice ont tous deversé de bonne heure leur contingent et l'on nous informe qu'il n'y a pas à présent mille billots entre les Grandes Piles et la Tuque.

—*Constitutionnel.*

— On lit dans le *Français* :

"Les journaux nous apportent de Lorraine une nouvelle qui causera une profonde émotion dans tous les cœurs français. Mgr. l'évêque de Metz a refusé de prêter serment au gouvernement allemand, et ce refus prive le vénérable prélat de tout traitement. M. Dupont des Loges est, assure-t-on, personnellement sans fortune. Cependant, il n'entend pas quitter son diocèse. A la fin d'une mission donnée dans la paroisse Saint-Martin, il a solennellement promis de ne pas quitter ses compatriotes en deuil. "Je resterai, dit-il, tant qu'il y aura une âme à consoler."

— Dimanche dernier, un des jeunes enfants de M. Stewart Alexandre, de St. Philippe, près de Laprairie, alla faire boire un cheval avant de l'atteler pour conduire la famille à l'église. Arrive à la source il enroula la corde de licou autour de son corps. L'animal, effrayé tout-à-coup, partit le galop, trainant l'enfant dont les cris desespérés ne faisaient que précipiter sa course furieuse. Cette triste scène se passait à quelque distance de la maison paternelle et personne n'entendit d'abord les appels au secours du pauvre enfant. Voyant la course effrénée du cheval, on voulut aider l'enfant à l'arrêter. Mais, qu'elle surprise ! on trouva un cadavre tout mutilé et couvert de sang.—*N. Monde.*

— L'asperge que l'on commence à voir en quantité, est un légume agréable au goût ; souvent sucré et d'une digestion facile, mais il est peu nourrissant.

La propriété médicinale de l'asperge est de faciliter les sécrétions urinaires. Ce légume, comme on le sait, communique aux urines une odeur fetide. Il est facile de corriger ces émanations en versant dans les vases destinés aux urines, quelques gouttes d'essence de térébenthine, qui transforment cette fétidité en odeur de violette.

L'asperge agit ainsi comme sédative dans la circulation, et principalement dans les mouvements du cœur La médecine l'emploie à cet effet comme sirop, connu sous le nom de sirop de pointe d'asperges.

— On lit dans l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans. les détails suivants sur la célèbre cantatrice canadienne, Mlle Emma Lajeunesse, dont nous avons parlé tout dernièrement encore :

« Une jeune cantatrice américaine, Mlle Albany, excite en ce moment l'enthousiasme des spectateurs du théâtre de Convent Garden, à Londres

» Elévée au couvent du Sacré-Cœur, à Montréal (Canada,) la jeune fille en chantant au salut, attira à l'eglise une foule innombrable de personnes, charmées de la beauté de sa voix ; il en fut de même lorsqu'elle chanta à la cathédralé d'Albany.

» Ses parents résolurent alors de l'envoyer en Europe, et la petite Albany fit ses études à Paris sous la direction de Duprez, qui l'envoya ensuite au vieux maestro Lamperti, à Milan, lequel lui prédit une carrière d'immenses succès.

" Elle débuta à Messine, produisit une impression surprenante et fut engagée le soir même pour Malte ; pendant tout un hiver, elle fit les délices des Maltais ; un engagement plus lucratif la conduisit, l'hiver dernier, à la Pergota de Florence, et les journaux italiens ont fait d'elle le plus vif éloge.

— Un correspondant du *Massachusetts Ploughman*, qui à l'air de s'y connaître, prétend que pour avoir de bonnes patates à manger l'hiver et le printemps, il faut les planter tard. Les patates plantées de bonne heure, dit il, sont à peine mangeables l'hiver et le printemps ; mais elles rendent plus abondamment, tandis que celles semées tard, à la fin de Juin, restent bonnes et farineuses.

Quelques-uns de nos lecteurs pourraient peut-être nous en dire quelque chose.

L'IMPRIMERIE PÂLE

LE METIS.
MERCREDI, 26 JUIN, 1872.

Plusieurs articles ajournés faute de place.

La fete de St. Jean-Baptiste.

Nous avons eu à Manitoba cette année une magnifique célébration de la fête nationale du 24 juin; coïncidence de la remise du *Pallium* à notre illustre Archévêque, concours inouï de prêtres, entente parfaite entre tous les canadiens-français et leurs frères de Manitoba, belle procession, belle journée, l'église très bien décorée, bonne musique, sermon éloquent, cérémonies religieuses splendides, pique-nique parfaitement réussi, discours patriotiques, illumination le soir et feu d'artifice, tel est en peu de mots le résumé de la fête.

Plusieurs jours à l'avance, le comité de la St. Jean-Baptiste et grâce au zèle patriotique vraiment digne d'éloges de ses membres, les invitations furent faites, l'église somptueusement ornée et le pain bénit préparé. MM. Levêque, Roy, Trudel, Myrand, Mouard, St. Louis, Chartrand et Thibault ont particulièrement droit aux éloges de leurs compatriotes. Il va sans dire que les bonnes sœurs du Couvent donnèrent leur généreux concours; sans elles peu de choses se seraient faites aussi bien.

En entrant dans l'église, le regard s'arrêtait avec éblouissement sur les vastes tentures qui, tombant de la voûte du cœur en plis gracieux allaient se rattacher au haut des colonnes et formaient une immense couronne. La tiare de Pie IX, formée de banderolles et de fleurs se balançaient au milieu de ces draperies multicolores. L'autel resplendissait d'or, d'argent, de crystaux et de fleurs. En face du trône de l'Archevêque était érigé le siège destiné au vénérable M. le Grand Vicaire Thibault qui devait représenter N S. Père le Pape, en cette occasion mémorable et investir Sa Grâce Mgr Taché des insignes de sa haute dignité. Le portrait de Pie IX dominait ce siège, et on lisait les inscriptions suivantes:—*Vive Pie IX! Hommage à son représentant! Dieu lui a donné les nations pour héritage.* Au dessus du trône archiépiscopal se lisait également cette autre inscription empruntée à la cérémonie du jour et d'une bien touchante application: — *Il sera grand devant le Seigneur.*

Les bannières nationales tapissaient les murs. et chaque colonne de la nef était un massif de verdure.

A neuf heures et demie, la foule était déjà grande autour de l'église, et les groupes nombreux et endimanchés, couvrant les chemins au loin et se dirigeant vers le lieu saint, attiraient les regards. Vers ce temps, la musique du Collège fit entendre *Vive la Canadienne!* et la société St. Jean-Baptiste, sur un double rang de deux hommes de front, s'ébranla pour aller en procession prendre Mgr. l'Archevêque à son palais et lui faire escorte jusqu'à la cathédrale. Monseigneur parut bientôt environné de son nombreux et pieux clergé. Tout le temps que défila le brillant cortège, la bande de musique fit entendre les airs nationaux les plus gais et les cloches leur carillon le plus bruyant. L'orgue jouait *Vive la Canadienne!* lorsque s'ouvrirent les portes de l'église. La foule était des plus considérables.

Des sieges réservés attendaient les principaux officiers de la St. Jean-Baptiste en face des balustres, ainsique les invités parmi lesquels on remarquait l'Hon. M. Clarke, représentant la société irlandaise, l'Hon. M. O'Donnell, le 1er Vice Présidens de la société écossaise de St. André, M. Bannatyne, M. le Consul américain Taylor, le Secrétaire particulier de Son Excellence, M. R. Cunningham, du *Manitoban*, M. Brocowski, de la *Gazette*, etc., etc.

L'Office divin commença au milieu d'une pompe vraiment extraordinaire. Sa Grâce assistait au trône paré; Messire Thibault, Grand Vicaire, officiait à l'autel assisté de Messire Giroux comme diacre, et du R. P. McCarthy comme sous-diacre. Le R. P. Lacombe, Grand Vicaire de Mgr. Grandin, de St. Albert, agissait comme Prêtre assistant de Sa Grâce, et Messire Ritchot et le R. P. Maisonneuve comme diacres d'honneur; M. Forget agissait comme maître de cérémonies.

Le chœur des chantres entonna la messe royale.

M. le Président de la société St. Jean-Baptiste, l'Hon. M Royal, conduisit Madame A. Levêque à l'offrande du pain bénit.

Le pain bénit, superbe gâteau à dix étages, fut sorti en grande pompe, puis distribué à la foule des fidèles.

Après l'évangile, le R. P. Lestanc, des missions du Lac Qu'appelle, s'avança aux balustres d'où il prononça un magnifique sermon de circonstance. Plus d'une fois, en rappelant dans la vie de l'illustre Mgr. Taché les coïncidences du 24 juin, le prédicateur suffoqué par l'émotion générale dut s'interrompre. Son éloge de l'Archevêque, ses paroles à l'adresse du vénérable Messire Thibault, les souvenirs qu'il évoqua émurent profondément.

La quête fut faite dans l'allée principale par M. J. McDougall et Demoiselle Riel, dans le bas côté à droite par M. A. Chartrand et Demoiselle Langevin, dans le bas-côté gauche par M. St. Louis et Demoiselle Mager. Le produit de cette quête abondante a été, ainsi que nous l'avons annoncé, destinée à l'achèvement de la cathédrale.

Après la messe, le célébrant ayant revêtu la chappe, s'assit le dos tourné à l'autel, et Sa Grâce, Mgr. l'Archevêque, vint prêter entre ses mains allégeance à Sa Sainteté. Puis, le représentant du Souverain Pontifé prit le Pallium des mains de deux prêtres qui étaient allés le chercher et en revêtit le épaules du Prélat qui donna alors la bénédiction solennelle. Rien de plus imposant que cette cérémonie de l'Eglise

Après le service religieux, la Société St. Jean-Baptiste alla reconduire l'Archevêque en grande pompe au palais. Arrivé sur la galerie, Mgr. Taché reçut les félicitations de la population catholique de Manitoba sur sa nouvelle dignité par l'organe du Président de la Société St. Jean Baptiste qui lut l'adresse suivante:

A SA GRACE MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE DE ST. BONIFACE,

Monseigneur,

Permettez à l'Association St. Jean-Baptiste, representant la population catholique française de cette Province, de venir déposer entre vos mains l'assurance de son attachement à la foi catholique, et l'expression de sa joie profonde en voyant le bien-aimé Prélat de ce vaste Archidiocèse revêtu aujourd'hui des augustes et mystérieux insignes de sa haute et excellente dignité.

Notre fête nationale, Monseigneur, est premièrement religieuse, et c'est ce qu'a si bien compris Votre Grâce en choisissant ce grand jour pour recevoir solennellement le Pallium que vient de vous adresser le plus grand des Rois de la terre et le Pontife de l'Eglise universelle. Vous avez voulu par là réjouir nos cœurs catholiques, et resserrer par un nouveau lien, si c'était possible, l'intime alliance qui existe entre notre nationalité et la religion qui est sa mère.

Nous nous rappelons avec orgueil que vous appartenez Mgr. a une famille qui a donné des gloires à l'église du Canada et des célébrités à notre histoire. Ce souvenir et le spectacle si plein de majesté et de grandeur auquel nous venons d'assister nous rend fiers de notre nationalité qui a pu produire de tels actes et de tels hommes.

Nos pères et nos frères du Bas-Canada apprendront avec bonheur que leurs traditions, loin de s'éteindre dans leurs descendants et leurs frères, s'y sont maintenues depuis de longues années et s'y maintiennent toujours intactes et pures. Le rameau national qui a pris naissance dans cette lointaine région de l'Ouest, recevant sa sève et sa vie des principes et de la pratique du catholicisme, s'y est développé, a grandi et porte aujourd'hui des fleurs et des fruits bien doux pour celui qui aime son pays La conservation de leur langue, de leurs lois, de leurs coutumes, et pardessus tout la conservation de leur foi, le respect et l'attachement inalterables que nos frères du Bas-Canada n'ont cessé d'avoir et de nourrir pour leur clergé; leur union autour de leurs pasteurs, leur docilité à écouter leur voix benie, voilà ce qui a sauvé la nationalité française du Canada. Nos pères de la Rivière Rouge et de l'Ouest, leurs fils et nous mêmes, venus hier, n'avons jamais fait et ne ferons jamais autrement.

Nos avons besoin, Mgr. de nous affirmer en ce grand jour, et de déclarer ainsi hautement que le rôle de la nationalité française catholique est le même partout sur cet immense pays de l'Amérique Britannique. A l'instar de notre auguste patron, St. Jean Baptiste, nous sommes les précurseurs du règne de la foi catholique. Cessant de l'être, nous cessons d'être nous mêmes; nous disparaissons, et cette disparition n'est qu'une courte affaire de temps.

Quelle plus belle et plus mémorable occasion que celle qui nous est offerte aujourd'hui pour dire ces choses, les affirmer alorsque elles existent comme tout naturellement, et mettre tout à coup en pleine lumière la signification et la portée de faits devenus ordinaires à force d'être répétés! Sachons pourquoi nous devons tenir par le fond du cœur à notre belle langue française, à nos coutumes de famille, et surtout à l'Eglise catholique, car rien ne peut briser de tels liens, rien ne peut rompre une union ainsi formée.

Oui, la population catholique française de Manitoba représentée ici en ce jour par la société nationale de St. Jean-Baptiste est heureuse de se grouper autour de son bien-aimé et distingué Prélat. Vous êtes, Mgr. *un* pasteur, nous serons *un* troupeau.

Veuillez, Mgr. accepter les vœux que forment vos enfants de Manitoba pour que le Tout-Puissant vous rende le fardeau léger et qu'il vous accorde des jours pleins pour son Eglise et le bonheur de ceux qu'Il a confiés à votre garde et à votre sollicitude paternelle.

St. Boniface ce 24 juin, 1872.

J. ROYAL,
Président de l'Association nationale de St. J. Bte. de Manitoba.

L'Hon. M. Clarke s'avança alors, et au nom des catholiques parlant l'anglais, présenta ses compliments et félicitations à Sa Grâce.

Mgr. Taché répondit en français et en anglais, et Sa Grâce le fit avec ce bonheur de sentiments, d'idées et d'expressions qui lui est familier.

La musique joua *Vive la Canadienne!* la foule poussa de vigoureux hourras pour Sa Grâce, le 24 juin, et la Reine, et chacun alla se préparer pour revenir au Pique-Nique. Il était alors près d'une heure après-midi.

—

Annoncée pour trois heures, cette fête champêtre de famille réunit un assez grand nombre de personnes; plusieurs dames y sont venues cette année. Remercions-les, et espérons qu'elles seront encore plus nombreuses une autre année. Le corps de musique du Collége se rendit sur le terrain, et bientôt parut le Président accompagné de plusieurs prêtres de l'Archevêché et des invités M. Alex. Begg, qui avait entrepris la fourniture des rafraichissements, avait une table très-bien apprêtee en glaces, limonades, gâteaux, bonbons, etc. Mgr. Taché vint honorer de sa présence la joyeuse excursion; c'était le moment des discours, et il va sans dire que le Président se hâta de prier Sa Grâce Mgr. Taché d'adresser la parole à la société. Le prélat, quoique fatigué, se rendit de bonne grâce aux vœux unanimes de tous.

L'Hon. M. Clarke succéda à Sa Grâce; il fut éloquent et agréable comme de coutume; puis, le R. P. Lacombe parla en cris et donna d'excellents et salutaires conseils; M. le Consul Taylor vint après et fut lui aussi très applaudi; l'Hon. M. Norquay, Ministre des Travaux Publics dit quelques paroles très-heureuses en français et en cris; le R. P. Lestanc intéressa vivement l'auditoire dans les quelques mots qu'il voulut bien lui adresser; M. F. Plainval fut éloquent et ses accents patriotiques émurent tout le monde; M. le Capitaine Gagnier, sollicité de parler, le fit avec ce ton énergique, cette franchise de mots et ce suprême bon sens pratique qui le distinguent. Aussi, les applaudissements ne lui ont pas fait défaut.

Durant l'intervalle entre chaque discours, la musique jouait, et comme le soleil était radieux, chacun était heureux tout en pensant aux joies passées que pareille date avait pu leur apporter sous un autre ciel.

Vers sept heures et demie, les excursionnistes se mirent en marche pour revenir à la cathédrale où la bénédiction du T. S. Sacrement devait couronner dignement la belle fête.

Le soir la façade du palais de l'Archevêché fut brillamment illuminé, et il y eut feu d'artifice.

Ainsi s'est passée notre 24 Juin; l'union, l'entente, la gaieté, le contentement, le concours de tous, rien n'a manqué pour embellir cette fête de la patrie. Espérons que son souvenir ne restera pas sans effets, ni écho

Visiteurs distingues.

Jamais, croyons nous, la résidence épiscopale de St. Boniface n'a été honorée d'un concours de prêtres aussi considerable que celui dont nous avons eu le plaisir d'être temoins le 24 juin courant à l'occasion de l'investiture du *Pallium*. Déjà, nous avons signalé l'arrivee heureuse parmi nous du R. P. Lacombe, célèbre missionnaire des grandes prairies de l'Ouest, celle du R. P. Lestanc, dont le souvenir et les services ne s'effaceront jamais, et celle du R. P. André, dont nous avons publié l'hiver dernier une lettre si intéressante; nous enrégistrons encore avec un vif contentement la présence à St. Boniface du R. P. Lefloch, missionaire de St. Joseph de Pembina.

Il va sans dire que la fête du 24 juin avait attiré notre vénérable et aimé Messire Thibault, Grand Vicaire, Messire Ritchot, de St. Norbert, Messire Giroux, de Ste. Anne, Messire Kavanagh, de St. François Xavier, les RR. PP. Allard, de St. Charles et Camper de St. Laurent du Lac Manitoba.

Les RR. PP. Lestanc et André partent incessamment pour retourner dans leurs lointaines et périlleuses missions.

Le R. P. Lacombe, V.G.

Le R. P. Lacombe, que Sa Grandeur Mgr. Grandin a fait Grand Vicaire du diocèse de St. Albert, est arrivé avec le chef des tribus crises de la prairie, Abraham Herbe-odoriferante, dejà baptisé, et qui a fait ici sa première communion et reçu le sacrement de confirmation.

Le R. P. Lacombe, qu'un séjour incessant de 19 années et des travaux apostoliques considerables parmi les sauvages de la prairie ont familiarisé avec la langue et les mœurs de ces tribus nomades, s'en va en Canada, premièrement solliciter des secours pour le diocèse de St. Albert dont les ressources sont aux trois quarts taries depuis la dernière guerre en France, et en second lieu tâcher de faire imprimer un dictionnaire complet de la langue crise (ou algonquine) et quelques livres religieux indispensables au succès de la Foi dans les lointaines missions de St. Albert.

Le R. P. Lacombe, quoiqu'usé par les fatigues et les privations d'une vie de 19 ans parmi les sauvages, n'a pas hésité à entreprendre ce nouveau et périlleux pélérinage à la voix de son pieux Evêque dans l'interêt des âmes à sauver. Espérons que le Bas-Canada ne restera pas sourd à sa parole.

Les ouvrages du R. P. sont des monuments scientifiques d'une grande valeur où les philologues trouveront amplement à puiser et à s'instruire. Ils sont une gloire pour le B.-Canada.

Que le R. P. Lacombe nous permettre de lui souhaiter succès, santé et bonheur dans le voyage qu'il doit reprendre ces jours-ci.

— Sir Hugh Allan est prêt à établir entre le Canada et les Indes Occidentales une ligne de vapeurs qui feraient un voyage tous les quinze jours, moyennant une subvention de £1,000 pour chaque voyage.

R. I. P.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de la Révérende Mère Supérieure Slocum, de l'Hôpital-Général des SS. Grises, de Montréal, arrivée samedi dernier 22 du courant après une courte maladie. Le deuil où se trouvent plongées nos si bonnes et si dévouées Sœurs Grises de la Rivière-Rouge trouvera, nous en somme sûr, un écho sympathique dans le cœur de toute la population qui leur doit tant.

Adieux du Lieutenant-Gouverneur.

Mardi dernier, 25 juin courant, vers 11 heures du matin, une députation des principaux citoyens de la Province s'est rendue à la résidence de Son Excellence, M. le Lieutenant-Gouverneur Archibald, pour lui présenter l'adresse d'adieux de la population Parmi les membres de cette députation, on remarquait les ministres du gouvernement, les honorables MM. O'Donnell et Boyd, le Reverend Archdeacon Cowley, MM. J. Lemay, Beauchemin, McTavish, C. Nolin, A. G. B. Bannatyne, A. M. Brown, A. McDermot, Wm. Drever, C. Bird, Pasc. Breland, R. Cunningham, Thos. Spence, etc.

L'adresse très bien exécutée et d'une calligraphie recherchée est de la main de M. Thos. Spence. Il y a audessus de 1800 signatures françaises et anglaises.

M. Andrew McDermot a lu l'adresse en anglais. M. Joseph Lemay, de St. Norbert, l'a lue en français.

Voici cette adresse et la belle réponse qu'y a faite Son Excellence:

A Son Excellence l'Honorable Adams George Archibald, Lieutenant-Gouverneur de Manitoba, etc., etc, etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

Nous, les sujets de Sa Majesté, résidant à Manitoba, prenons la liberte de vous offrir très sincèrement, à l'occasion de votre depart de cette Province, nos plus sincères félicitations pour la manière digne, habile et impartiale avec laquelle vous êtes acquitte des pénibles et onéreux devoirs qui vous incombaient comme Gouverneur de cette Province. Nous osons vous assurer qu'en partant, vous emportez avec vous l'estime et la reconnaissance de tous les gens honnêtes et loyaux.

Les actes publics de Votre Excellence ont contribué au plus haut dégré à ramener la confiance dans le peuple et à lui faire goûter le prix de ses nouvelles institutions politiques.

Il est vrai de dire, et nous ne le déplorons pas ici pour la première fois, que plusieurs de vos actes ont été dénaturés et censurés sans mesure par une certaine presse et par un certain parti dans une autre province de la Puissance; mais l'état comparativement prospère et heureux dans lequel vous laissez une Province que vous aviez trouvée à votre arrivee dans la confusion et l'anarchie est le meilleur et le plus eclatant témoignage possible du succès incontestable et inattendu qui a couronné votre politique durant les vingt mois de votre administration. Nous prenons la liberté de vous en remercier et de vous en féliciter de tout notre cœur.

Nous espérons que Votre Excellence, ainsi que Madame Archibald, de retour chez vous, trouverez votre famille en bonne santé, et nous fesons des vœux pour que le ciel vous conserve longtemps à l'affection des vôtres et vous rende heureux dans l'accomplissement des nouveaux devoirs auxquels Votre Excellence pourra être appelée.

St. Boniface ce 24 Juin, 1872.

REPONSE.

A MM. A. McDermot, Jos Lemay, Wm. Drever, A. G. B. Bannatyne, A. Beauchemin, C. Nolin, P. Breland, et autres.

Messieurs,

L'adresse que vous venez de me présenter est signée par un si grand nombre des véritables citoyens de la Province que je puis l'accepter comme exprimant l'opinion de la masse de la population.

La haute estime en laquelle vous tenez les actes de ma vie publique parmi vous m'est particulièrement

sensible. De fait, je n'ai pas eu d'autre but dans toute ma conduite que de m'attirer cette estime dont vous venez si généreusement m'offrir l'expression. J'ai toujours cru qu'il viendrait un temps où mes motifs et ma conduite seraient compris et appréciés, mais je n'osais pas me flatter que le jour se présenterait sitôt où la voix spontanée du peuple me décernerait le témoignage si flatteur que je reçois de vous aujourd'hui.

Arrivant parmi vous à une époque de vive excitation, alors que les passions populaires étaient profondément remuées, j'aurais manqué à mes devoirs envers vous et envers ma Souveraine si je n'avais pas conseillé et pratiqué la plus grande tolérance.

Certes, il ne fallait pas une grande sagacité pour prévoir que cette ligne de conduite déplairait à une portion considérable de la population du pays, surtout à ceux d'entre vous qui, encore sous l'impression de ce qu'ils venaient d'endurer, ne pouvaient avoir le calme nécessaire pour se former une idée exacte de ce qui était le mieux pour les intérêts de tous. Je ne fus donc pas surpris, je l'avoue, de fait, je m'y attendais, de voir le désappointement et les appréhensions mal fondées que plusieurs d'entre vous conçurent alors et qui n'étaient que le résultat naturel de cette politique de tolérance. Mais j'avais décidé d'attendre, et aujourd'hui je suis récompensé de cette attente en face du verdict que me décerne l'opinion plus calme et plus réfléchie de la population

Signée comme elle l'est par un grand nombre de citoyens auxquels je fais allusion ici, Votre adresse m'est une preuve que j'ai réussi à conquérir la confiance de plusieurs de ceux qui d'abord avaient manifesté que du soupçon ou de l'opposition. Aussi, j'entretiens l'espoir qu'en me séparant de vous je laisse dans l'esprit de la masse du peuple la conviction que durant toute ma carrière comme Gouverneur je n'ai eu qu'un seul but, celui de promouvoir les intérêts véritables et permanents de toute la population du pays.

Envoyé ici avec la mission d'inaugurer des institutions représentatives et responsables, j'ai eu à organiser une administration qui commandât la confiance du peuple: c'est avec la plus grande satisfaction que je puis dire que cette administration a traversé les deux premières sessions de la Législature appuyée par une majorité écrasante des représentants du peuple, — majorité non pas seulement de toute la Chambre prise comme tout, mais de chacune des races et des croyances religieuses auxquelles appartiennent les représentants, — majorité non pas seulement anglaise, mais française aussi,—majorité non pas seulement des protestants, mais encore des catholiques,—majorité non pas seulement des métis, mais encore des membres non métis,—majorité non pas seulement uniforme mais qui s'est encore accrue à la fin de la dernière session.

Vous parlez dans votre adresse de la condition heureuse et prospère dans laquelle se trouve actuellement le pays comparée à l'état de trouble et de confusion qui existait lors de mon arrivée. Il convient à plusieurs d'entre vous comme ancien citoyens du pays d'exprimer leurs vues à ce sujet, et l'assurance qu'ils me donnent est la meilleure justification de ma ligne de conduite qui a eu pour principe d'administrer les affaires publiques avec tolérance et justice égale.

J'ai toute raison de croire et d'espérer que cette condition prospère se maintiendra. Les questions les plus épineuses et les plus difficiles sont ou résolues ou en voie de l'être.

Les lois passées par votre Législature ont donné à vos institutions une base solide.

Administrées par des tribunaux indépendants et honnêtes, ces lois vous assurent la protection de vos personnes, vos libertés et vos fortunes, et vous avez raison d'envisager dans l'avenir une ère de prospérité toujours croissante.

Vous pouvez à juste titre espérer voir votre pays et l'Ouest prendre dans le concert fédéral le rang auquels ils ont droit d'aspirer par leurs ressources naturelles et leur position géographique. La logique irréfutable des faits physiques assigne à la passe creusée par la nature à travers les montagnes rocheuses, située en plein centre des possessions anglaises une influence prépondérante dans l'acheminement futur d'une portion considérable du trafic de trois continents.

Le jour en effet n'est pas éloigné où la Passe de la Tête Jaune, dernièrement choisie par le gouvernement de la Puissance du Canada comme débouché vers l'Océan Pacifique, sera aussi connue dans le commerce que le Détroit de Gibraltar ou l'Isthme de Suez Le trafic qui passera par cette voie a excité l'ambition de toutes les nations européennes les unes après les autres, et a enrichi tour à tour toutes celles qui ont réussi à en détacher une partie. Or, le courant principal de ce commerce traversera votre pays et donnera une puissante impulsion à une prospérité qui, même sans cet auxiliaire, serait encore certaine, fondée qu'elle est sur la vaste étendue et la fertilité sans bornes de la région comprise entre les Montagnes Rocheuses et le Lac des Bois.

Au peuple de ce pays, et à ceux qui viennent s'y établir de se rendre dignes de l'avenir qui les attend! Continuez comme vous avez commencé. Bâtissez sur les fondations que vous avez déjà posées, et sans être Prophète ni fils de Prophète, je puis vous prédire que vous en arriverez bientôt, au milieu des jouissances que vous donneront les fruits d'une industrie prospère, à oublier ou du moins à songer sans amertume aux nuages et aux ténèbres qui obscurcissaient l'horizon avant l'apparition de ce glorieux événement.

J'emporterai avec moi, à mon foyer lointain, un souvenir agréable de vous tous. J'ai fait plus d'un ami dans cette province; j'ai été l'objet de beaucoup de bienveillance: aussi, en m'éloignant de cette Province, garderai-je une vive sollicitude pour tout ce qui concernera votre bonheur et votre prospérité.

Madame Archibald dont vous m'associez le nom dans les souhaits que vous formez, me prie d'être son interprète pour reconnaître les égards que vous lui témoignez, et s'unit à moi pour vous souhaiter à tous un avenir heureux et rempli de prospérité.

Pour Manitoba.

Voici les diverses sommes d'argent qui ont été affectées à la Province de Manitoba par le gouvernement d'Ottawa:

Bureau de Douane et du Revenu intérieur (bâtisse)..	$13,000
Bureau de Poste............	10,000
Bureau des Terres et du Receveur Général...........	13,000
Arpentage de Manitoba et du Nord-Ouest..............	250,000
Chemin Dawson.............	165,000
Frontière entre Ontario et les territoires du N. Ouest..	15,000
Juge en Chef, traitement par année.................	4,000
Deux juges puisnés, chacun	3,200
Service postal de Manitoba.	18,000
Pour constater la longitude du Fort Garry..............	3,000
Améliorations de la Rivière Rouge	5,000

Et nos édifices parlementaires, et nos Cours de Justice, et nos prisons, rien, rien. La Colombie Anglaise a tout pris, grâce à ses représentants qui ont mieux su faire valoir les besoins de leur province.

Chambre des Communes.

En vertu de l'acte passé par le Parlement d'Ottawa, le chiffre des membres des Communes sont répartis comme suit savoir:

Ontario	88	Membres
Québec	65	"
Nouvelle-Ecosse	21	"
Nouveau-Brunswick	16	"
Colombie Anglaise	6	"
Manitoba	4	"
Total,	200	

Emigration Canadienne.

Les journaux du Canada annoncent que le chemin Dawson est ouvert à la circulation en date du 25 juin courant. Le prix des billets de Toronto à Fort Garry est de $20,00: et le prix des billets de Québec à Fort Garry, quel est-il?

Sommes-nous donc destinés à ne pas avoir une seule famille du Bas Canada qui viennent grossir nos rangs et nous donner le renfort dont nous manquons?

Bœuf Égaré.

AMENÉ à M. Victor Mager un bœuf égaré, poil rouge, entre 6 et 7 ans d'âge.

Le propriétaire devra prouver sa propriété et payer les frais.

VICTOR MAGER,
Gardien d'Enclos.

St. Boniface, 27 mai, 1872. 3f.

Important pour les Cultivateurs et autres.

Le soussigné aura toujours en magasin durant cette saison toutes les espèces d'instruments d'agriculture en usage dans le pays, tels que

MOULINS A BATTRE,

MOISSONNEURS AVEC RATEAU,

RATEAUX SULKY pour CHEVAL, &c.

Il prendra des commandes pour des MACHINES PORTABLES A VAPEUR du pouvoir de deux chevaux et audelà, et pour tout espèce de

MACHINES POUR MOULINS A SCIE ET A FARINE,

De la meilleure qualité et renfermant les dernières améliorations.

D. U. CAMPBELL,

Agent pour les Usines de Joseph Hall, OSHAWA, ONTARIO.

P.S.—Laissez vos ordres à mon adresse à la Pointe Douglas.

Winnipeg, 15 Juin, 1872. 1a

Chevaux egarés depuis l'hiver dernier.

Trouvée en danger de périr dans le large et ramenée par le soussigné en Février dernier une jument rouge marquée S, à peu près âgée de 8 à 10 ans.

Trouvé en danger de périr dans le large et ramené dans le même temps par le soussigné un poulain brun entier de deux ans marque S J, et d'un coup de *couteau* à l'oreille.

N.B.—Le soussigné a déjà publié une annonce l'hiver dernier au sujet de ces chevaux, dont les marques alors étaient indistinctes à cause de la longueur du poil.

Les propriétaires de ces animaux pourront les recouvrer en s'adressant au soussigné et en payant les frais d'entretien et d'annonces.

THOMAS BRUNEAU.

Petite Pointe de Chênes, 16 Juin, 1872. 4f.

BOIS, BOIS.

LE SOUSSIGNE VIENT d'ouvrir un clos de Bois de service sur le terrain de la Compagnie de la Baie d'Hudson, en face de la Cathédrale de St. Boniface, et reçoit tous les jours son fonds de commerce de bois sec, lattes, bardeaux et piquets.

Il a en vente toutes les espèces de bois blanchis, moulures, portes et châssis.

Afin de satisfaire aux besoins du pays il se propose de construire un

Moulin a Scie,

qui comprendra toutes les dernière amélioration, machines à blanchir, à faire la latte, le bardeau, les piquets. Les machines sont en route de Brantford, Ontario, et le soussigné s'attend les mettre en operation vers le 1er d'Août.

Son clos de bois comprend 2 millions de pieds de bois de pin venant du lac Rouge et de la Rivière du même nom, et qu'il se propose de scier ici.

Voici la liste de ses prix:

Planches....................	$50 50
No. 1, Communes	45 00
No. 2, "	35 00
No. 1, de dimensions.......	45 00
No. 1, Battens.............	50 00
Colles de toute sorte.......	28 00
No. 1, Plancher embouveté et blanchi	65 00
No. 1, " non "	50 00
No. 2, Plancher embouveté et blanchi	60 00
No. 1, Cloisons embouvetées, etc. "	55 00
Bois clair blanchi..........	75 00
" non "	70 00
Planches, claires, 1, 1½, 2 pouces......	70 00
Bardeaux XX..............	7 25
" X..............	5 50
Lattes......................	5 00
Piquets de clôtures, plates..........	18 00

Bois livré à la ville à des taux modérés.

W. J. MACAULAY.

Winnipeg, 12 juin, 1872. 1a

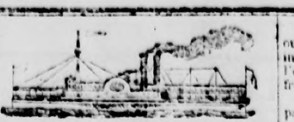

LIGNE DE TRANSPORT

KITTSON

DE LA RIVIÈRE ROUGE.

Vapeurs pour transport de fret et de passagers

"L'INTERNATIONAL,"

LE "SELKIRK,"

LE "DAKOTAH."

Les vapeurs ci-dessus feront des voyages réguliers entre Moorehead et le Fort Garry durant la saison actuelle de navigation en rapport avec les Chemins de fer NORTHERN PACIFIC et ST. PAUL ET PACIFIC, et la Cie. des Diligences de Minnesota.

Les voyageurs s'épargneront de l'inquiétude et des frais en achetant des Billets de Parcours complet aux principaux bureaux de billets de chemin de fer du Canada et des Etats-Unis.

Demander des billets par bateaux et chemin de fer de St. Paul ou Duluth.

Cette ligne tranportera le fret uniquement aux conditions suivantes, savoir:

CONDITIONS ET REGLES GENERALES.

1o Cette ligne ne transportera pas de billets de banque, de documents précieux, d'espèces, de bijouterie, montres, tableaux, soiries ni dentelles, ni n'en sera responsable si les dites marchandises sont empaquetées et expédiées comme effets personnels ou sous tout autre nom.

2. Les voitures légères, d'été ou d'hiver, montres de marchandises, machines, poeles, fontes de toute espèce, marbres, miroirs, vitres de plus de 12 x 18, acides, liqueurs et liquides de toute espèce, confitures, &c., &c., mis en pots de verres ou de terre, meubles de ménage, coffres-forts et tout colis d'un poids inusité, ne sera transporté *qu'au risque du propriétaire* pour dommages ou bris durant le transport, et à moins de convention contraire le chargement ou déchargement de tel colis sera sujet à des frais supplémentaires.

3. Cette ligne ne sera pas responsable des dommages causés aux marchandises quand ils auraient pu être évités, par un emballage suffisant, ou ne seront pas le fait de la négligence des employés de la ligne.

4. Tous les colis doivent porter lisiblement le nom du consignataire et la destination; l'adresse à la craie ou sur cartes de papier ne suffit pas.

5. Le fret sera délivré aux entrepôts publics au lieu de la destination, et telle livraison sera la même, en autant que cette ligne est concernée, que si elle était faite aux consignataires, et complètera le contrat de la ligne.

6. Cette ligne n'entreprendra pas de livrer les effets à temps pour aucun marché particulier, ni ne sera responsable d'aucun délai ou dommage arrivé à des marchandises périssables, par la chaleur ou le froid, ou pour perte par coulage ou bris, ni pour aucune perte causée par le délai ou l'arrêt, de quelque façon que ce soit, mais expédiera tel fret avec la diligence et la dépêche raisonnables.

7. Cette ligne ne sera pas responsables des dommages arrivés à aucun colis dont le volume exigera qu'il soit transporté à découvert, ou pour dommages arrivés à des animaux vivants, pendant le transit; et si le propriétaire ou l'agent n'est pas présent pour signer une exemption (stock release), tel fret sera transporté *seulement aux risques du propriétaire*, soit pour la vie ou la perte des membres de tels animaux.

8. Cette ligne ne sera responsable en aucune manière de l'exactitude des frais accumulés (back charges) avancés de bonne foi par les autres compagnies de fret, et ne sera pas liée par des contrats fait par les agents de telles autres compagnies, soit par le tarif ou les conditions de transport autres que celles de ce tarif. Les agents de cette ligne prêteront toujours leur concours aux expéditeurs dans le remboursement de reclamations de surcharges ou pertes arrivées sur les ligner en correspondance.

9. Toute réclamation pour dommages ou surcharge arrivée sur les bateaux de cette ligne devra être faite dix jours après la livraison des marchandises, et envoyée avec la lettre de Connaissement et la note des frais au Bureau, à St. Paul, pour y être réglée.

10. Dans les cas de perte ou dommages pour lesquels cette ligne est resposable, le chiffre de telle perte ou de tels dommages sera compté d'après le coût original des dites marchandises à l'époque et au lieu d'expédition, et le fret au lieu de destination ou de livraison.

11. Cette ligne ne sera pas responsable de la condition ou du contenu des colis reçus en *mauvais ordre, non étanche* ou *impropre au transport*, et se réserve le droit, si c'est nécessaire, de tonneler ou remballer tel fret aux frais du consignataire.

12. Cette ligne ne sera pas responsable du coulage des aile, bière, vins ou liqueurs en fût ou en bouteilles, spiritueux, huiles, drogues, peintures et vernis, ou de tout dommage caché sur des colis reçus et livrés en *bon ordre apparent*.

13. Tous les articles très volumineux ou difficiles à remuer tels que chaudières, engins, machines de toute espèce, voitures, sleighs, instruments agricoles, etc. seront expédiés comme le croira la ligne, et porteront un tarif supplémentaire suivant la nature du fret.

14. Mobilier refusé à moins d'exempter la ligne de toute responsabilité

15. Les arbres, arbusseaux, fruits verts ou tout autre article périssable devront être invariablement payés d'avance, ou du moins l'expéditeur devra en garantir le fret et les frais accumulés.

16. Toute expédition de fret se compte à partir de 100 lbs.

17. Tous les contrats sont faits sujets à une hausse de tarif si la chose devient nécessaire par suite des eaux basses.

18. Cette ligne ne recevra aucun fret pour transport sur ses bateaux à moins qu'il ne soit inseré dans toutes les lettres de connaissement (*Bill of lading*) une clause déclarant que les bateaux auront le privilège de décharger, remorquer et rembarquer; dans le cas où ils ne pourraient compléter leur voyages au port indiqué en marge par suite des eaux basses ou obstacles à la navigation, le contrat sera complet par la livraison du fret mentionné à la lettre de connaissement, à un entrepôt public au lieu le plus près possible. Les marchandises seront mises à couvert aux risques et frais du propriétaire, et le fret devra être payé au lieu de la livraison.

19. Les factures de marchandises américaines à destination de Manitoba doivent être adressées en double au Bureau Général à St. Paul, le jour de l'expédition; autrement, les marchandises seront sujettes à des retards à la Douane à Pembina.

20. On devra envoyer au bureau général à St. Paul, le jour de l'expédition, un reçu en double du chemin de fer donnant la description, le numéro et le poids de chaque colis expédié.

21. Toute lettre au sujet du fret et des passages doit être adressée au Bureau Général, à St. Paul.

22 Cette ligne se réserve le droit de changer ce tarif à son gré.

23. Les frais de douane pour certificats et jaugeage seront perçus du consignataire lors de la livraison des colis.

24. Marquez et consignez: "Care Kittson's Line, Moorehead."

25. *Il est compris que les expéditeurs ou propriétaires de marchandises transportées acceptent expressément toutes les stipulations et conditions de ce tarif et y consentent.*

Cette Ligne est organisée en vertu des Règlements du Trésor des Etats-Unis pour le transport du fret "en Entrepôt."

Pour plus amples renseignements s'adresser à

N. W. KITTSON, Gérant Général,
sur la Levée, St. Paul, Minn.

Winnipeg 28 Mai, 1872.—4f.

FORT GARRY.

DÉPARTEMNT DE MODES ET DE CONFECTION DE TOILETTES.

ON attire respectueusement l'attention des dames sur les avantages qu'elles trouveront dans le departement ci-dessus au

Magasin de la Compagnie

DE LA

BAIE D'HUDSON.

[illegible]u Fort Garry pour se procurer des

[illegible]TOFFES DE MODES, TOILETTES,

ET VÊTEMENTS POUR LEUR

SEXE

Des derniers et meilleurs goûts et aux prix les plus modérés.

Les dames auront l'avantage d'avoir des salles spéciales pour choisir les étoffes, vêtements et en faire l'essai.

Toutes commandes recevront l'attention la plus immédiate et seront exécutées avec promptitude et soin.

Fort Garry, Manitoba, 28 mai, 1872.

Wm. Chambers.

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix

Réparations faites sous le plus court délai et du mieux possible.

Winnipeg, 4 Juin, 1872. 1a

CHEVAUX EGARES.

Le soussigné a dans sa bande de chevaux deux autres chevaux étrangers, l'un marqué F. V. sur l'épaule, et l'autre une jument aux quatre pattes blanches.

Le propriétaire recouvrera ses animaux en prouvant son droit et en payant les frais de cette annonce.

JOHN J. SETTER.

Portage de La Prairie, 18 Juin, 1872.

AUX

Chasseurs, Traiteurs, etc.

" Tue-Douleurs "

DE

Perry Davis

MESSIEURS "PERRY DAVIS ET FILS," ont nommé le Dr. C. J. Bird, "Salle de Pharmacie," Winnipeg, pour être leur SEUL AGENT, pour Manitoba et le NORD-OUEST.—Les TRAITEURS et autres COMMERÇANTS pourront s'équiper à aussi bon marché que possible.

Par boite de deux douzaines,

Ou en plus grand quantité.

—AUSSI—

Baume a Poumons d'Allen.

PILLULES DU DR. HERRICK.

Emplatres de Galbanum

DU

DR. HERRICK.

Poudre conditionnees

D'Harvells,

Chez PERRY DAVIS ET FILS, Montréal.
"SALLE DE PHARMACIE," Winnipeg.
aa

W. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg 23 Juin 1871.

Succession Fisher.

TOUTES les personnes endettées envers la succession de feu M. Henry Fisher sont averties de payer au plus tôt entre les mains des Exécuteurs testamentaires.

St. Boniface, 11 Mars 1872.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,
Brosses à cheveux,
Brosses à dents,
Brosses à ongle,
Savonnettes,
Brosses à chaussures,
Epingles à cheveux,
Fards,
Savon à détacher,
Pinceaux de poil de chameau,
Pommade,
Peignes de toilette,
Boites à poudre de toilette,
Restaurateurs de chevelure,
Teintures pour cheveux,
Miroirs,
Savon Windsor,
Huile,
Teintures liquides,
Colle de charpentier,
Médecines brévetées,
etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment consirable

D'EPICERIES,

Comprenant Thé, Sucre, Café, Epices, Fruits Conservés, Salades, Harengs de mer, Morue, Homards Conservés, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutees.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

OUVRAGES DE FORGE

DE

PREMIÈRE QUALITÉ ET A MEILLEUR MARCHÉ.

Le soussigné remercie la population de Winnipeg et des environs pour le patronage libéral qu'il en a obtenu, et prend la liberté de l'informer qu'il a

TRANSPORTE SA BOUTIQUE

vis-à-vis le Magasin de farine et d'aliments de MM. Chisholm et Bubar, où il est prêt à remplir avec soin et promptitude tous les ordres qu'on lui confiera.

Tous ouvrages faits à ordre.

Soin particulier donné au ferrage des chevaux.

M. DAVIS.

26 Décembre 1871. 4 la

Lots Reserves.

TERRES DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON,

FORT GARRY.

Les plans de la propriété de la Compagnie de la Baie d'Hudson autour de Fort Garry connue comme "TERRES RESERVEES" pourront être examinés et les lots seront offerts en vente au public, au commencement de Juin.

DONALD A. SMITH,
Commissaire en Chef,
Cie. de la B. d'H.

GRAINES FRAICHES

POUR

JARDINS.

A VENDRE CHEZ
W. G. FONSECA,

j-n-o. Pointe Douglas

RESERVE DES METIS.

JE donne avis que j'ai pris, comme ma réserve de métis une certaine étendu de terre située à l'extrémité sud des douze chaines de terre que je possède déjà dans la paroisse de Ste François-Xavier. La largeur et la longeur de ma réserve étant les mêmes que celle de ma terre actuelle :

Je donne avis que j'ai pris et réclamé le 13 juillet 1870 douze chaines de terre aboutissant sur la rivière aux-ilets-de-bois et bornées à l'est par l'ancien chemin des hivernants et sur la rive gauche de la dite rivière.

De plus, à la même date, j'ai pris et réclamé douze autres chaines de terre situées à 3 milles en haut de la traverse de la même rivière et sur le même côté de la rivière.

PIERRE FALCON.

St. François-Xavier, 10 Janvier, 1872. 3f.

AVIS.

LE Soussigné à le plaisir d'annoncer au public qu'il a le MEILLEUR MOULIN A FARINE de Manitoba en pleine opération, et pouvant moudre

450 minots de blé par 24 heures.

Habitants, vous trouverez votre profit à venir voir : vous aurez la MEILLEURE et la plus BELLE FARINE que jamais moulin vous ait donnée pour uneégale quantité de blé. Pourquoi? Parceque la machine est No. 1. Elle coûte cher, et est par conséquent le meilleur moulin qui ait jamais été importé dans le pays.

JOSEPH LEMAY.

St. Norbert, 4 Nov., 1871.

BUREAU DES TERRES

DU

CANADA.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,
Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o.

MEDECIN VÉTÉRINAIRE

ET

MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberté d'annoncer au public de Manitaba qu'il a commencé à exercer l'art de Marechal ou de Medecin Vétérinaire Il reçoit les visiteis à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 26 Déc., 1871. la

MEADE & KEMP

PEINTRES DE MAISONS, D'ENSEIGNES ET D'OUVRAGES DE FANTAISIE.

POINTE DOUGLAS, WINNIPEG.

Toutes commandes exécutées avec gout et promptitude.

Attention spéciale donnée au peinturage des voitures légères d'été et d'hiver.

C'est maintenant le moment de faire peinturer vos wagons et buggies si vous voulez que la peinture soit durable.

Imitation, Vernissage et posage de tapisseries exécutés avec goût.

Nous garantissons que nos ouvrages donneront la plus entière satisfaction.

Prix modérés.

Winnipeg, 15 Février, 1872. 2 m.

EXTRAIT

Des Minutes du Conseil tenu à l'Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, Jeudi, le 7 Mars, A. D. 1872.

La question de considérer s'il est à propos d'adopter des réglements plus définis pour l'octroi des licences pour la vente des liqueurs enivrantes, étant mise devant le Conseil, il est jugé opportun d'adopter les Réglements suivants :—

Dorénavant, toutes licences, excepté les licences en gros, ne seront octroyées qu'annuellement, du premier jour de Décembre de chaque année.

Les demandes de licence ne seront reçues que lorsqu'elles seront faites le où avant le 1er Novembre précédent.

Immédiatement après le dit 1er Novembre, des listes des applicants de chaque paroisse seront preparées, et une liste contenant les noms des applicants de chaque paroisse. avec un avis du jour ou les demandes seront prises en considération, et où il en sera disposé finalement, sera affichée aux portes d'au moins une des Eglise dans chaque paroisse d'où telles demandes auront été reçues.

Immédiatement après le premier Décembre de chaque année, des listes imprimées contenant les noms de ceux qui auront obtenu leur licences, seront affichées de la même manière dans chaque paroisse ; aux dites listes sera annexé un avis que qu'il sera strictement défendu à toutes personne non incluses dans telles listes de vendre des liqueurs enivrantes, et que toute infraction à la loi sera rigoureusement punie ; et qu'une copie de cette minute sera publiée dans les journaux pour l'information du pays.

SEDLEY BLANCHARD,
Greffier du Conseil Exécutif.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Winnipeg, 2 Avril, 1872.

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par le présent donné que des

BUREAUX D'ENREGISTREMENT

ont été ouverts dans les différents Comtés pour la réception et

L'ENREGISTREMENT DES ACTES.

THOMAS HOWARD,
Pour le Secrétaire Provincial.

SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR recevra toutes les personnes en visite d'affaires, à l'Hôtel du Gouvernement, Fort Garry, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 11 heures A. M. jusqu'à 2 heures P. M.

Les personnes ayant des affaires pressantes seront reçues tous les jours et à toute heure ; mais Son Excellence a besoin de certains jours pour l'accomplissement des autres devoirs de sa position, et les visites d'affaires dans ces moments-là le dérangent de ces devoirs, et ne peuvent avoir lieu sans inconvénient.

Son Excellence compte sur le bon vouloir de la population pour l'acquiescement à ces arrangements, qui lui permettront d'approprier le temps dont il peut disposer à ce qui sera plus avantageux pour l'intérêt public.

HENRI BOUTHILLIER, A. D. C.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 25 Octobre 1871.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

Preparez vous pour l'hiver.

POÈLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÈLES DE SALON

CHEZ

JAMES H. ASHDOWN

AU

MAGASIN DE FERBLANTERIE

FOURNEAUX DE FFRME.

BOUILLOIRES A PEMICAN

Chaudières ! Chaudières ! Chaudières !

BOUILLOIRES À THÉ,

BOUILLOIRES DE CUIVRE

Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

Avis public.

M. Louis Thibault, de St. Boniface, donne avis à toutes les personnes qui sont endettées envers lui que si elles ne le paient pas d'ici à la fin du mois de mars prochain, il les mettra entre les mains de la justice.

St. Boniface, 31 janvier 1872. j-n-o.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneu. à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité.

Librairie Catholique

DU

"METIS."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMLS,
CRAYONS,
ENCRIERS,
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTE,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun de articles ci-dessus enumeres sont invitees à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

Les Bureaux du *Métis* sont situés à Winnipeg, à l'etage supérieur de la partie Sud du Bloc McDermot, au-dessus du magasin de M. Donaldson.

IMPRESSIONS!

IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"Metis."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'etablissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

Winnipeg, 10 Avril. 1871